

**19 FEV. 2026**

**PREFECTURE  
D'ILLE-ET-VILAINE**



## **DELIBERATION N° DCA 380-26 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Le Conseil d'Administration du Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne/Pays de la Loire s'est réuni en visioconférence, le 12 février 2026 à 14h00, sur convocation en date du 5 février 2026 :

Nombre de membres :

- En exercice : 19
  - Présents : 13
  - Absents représentés : 3
  - Absents :
- Pour : 16                      Contre : 0                      Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1431-1 et suivants ainsi que le R. 1431-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté de création de l'Établissement public de coopération culturelle dénommé « Le Pont Supérieur, Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne / Pays de la Loire » en date du 4 novembre 2011 ;

Vu les statuts modifiés de 2021 de l'Établissement public de coopération culturelle dénommé « Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle vivant Bretagne / Pays de la Loire » et notamment l'article 20 relatif au budget, l'article 24 relatif aux recettes et l'article 25 relatif aux charges ;

### **Françoise Rubellin, Présidente, expose à l'assemblée délibérante :**

L'exécution du budget 2025 est arrêtée à la somme de 2 737 153,27 € en recettes et 2 494 688,50 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 2 592 649,35 € en recettes, 2 372 292,88 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de + 220 356,47 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 144 503,92 € et les dépenses à 122 395,62 € soit un résultat excédentaire de la section de 22 108,30 €.

Compte tenu des résultats antérieurs reportés 179 578,63 €, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 422 043,40 € avec 346 736,90 € en section de fonctionnement et 75 306,50 € en section d'investissement.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	133 775,00	2 553 482,90	2 687 258,80
	Recettes réalisées (1)	B	144 503,92	2 592 649,35	2 737 153,27
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	186 974,10	2 879 883,33	2 866 837,43
	Dépenses réalisées (1)	E	122 365,62	2 372 292,00	2 494 658,50
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les litres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	22 106,30	220 356,47	242 464,77
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	53 198,20	126 560,43	179 578,63
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent déficit	G + H	75 306,50	346 736,90	422 043,40
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent déficit	G + H + I	75 306,50	346 736,90	422 043,40

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

La Présidente du conseil d'administration propose à l'assemblée d'adopter le compte financier unique 2025, établi conjointement par l'EPCC et le Service de Gestion Comptable de Rennes.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

 D'adopter le compte financier unique 2025

Rennes, le 12 février 2026

**Françoise Rubellin**  
Présidente




Le Pont Supérieur

Pôle d'enseignement

supérieur spectacle vivant